Cinquante troisième année. - N° 2 A Jeudi 3 janvier 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 795

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

844 613 232 RCS Saint-Nazaire.
ATLANTIC STORE.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 100 EUR.
Adresse : 20, route du Lac, 44260 Savenay.
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2019.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte passé en date du 17 décembre 2018, la société SARL ATLANTIC DECO, SARL au capital de 7.500 euros, dont le siège social est situé 20 route du Lac 44230 SAVENAY, 529 627 382 RCS SAINT-NAZAIRE, et la société ATLANTIC STORE, SARL au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 20 route du Lac 44230 SAVENAY, 844 613 232 RCS SAINT-NAZAIRE, ont établi un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions (articles L.236-23 et -24 du Code de commerce). Aux termes de ce projet, la société SARL ATLANTIC DECO ferait apport à la société ATLANTIC STORE de sa branche d'activité autonome de commercialisation de stores intérieurs et extérieurs comprenant son actif, évalué à 108.668 euros, à charge de son passif évalué à 94.417 euros soit un apport net de 14.251 euros, sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre 2018 et selon valorisation à la valeur nette comptable, les sociétés parties étant placées sous contrôle commun. Cette valorisation fera l'objet d'une mise à jour au jour de l'approbation de l'apport par les sociétés parties, sur la base des comptes établis au 31 décembre 2018. En vue de rémunérer cet apport, et sous réserve de la mise à jour des valeurs comme dit ci-dessus, la société ATLANTIC STORE procédera à une augmentation de capital de 14.251 euros, par l'émission sans prime de 14.251 parts nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et intégralement attribuées à la société SARL ATLANTIC DECO, la société ATLANTIC STORE devant modifier également la valeur nominale de ses parts pour la passer de 10 euros à 1 euro. La société ATLANTIC STORE serait propriétaire et aurait la jouissance des biens et des droits apportés par la SARL ATLANTIC DECO à compter du jour où ces apports seraient devenus définitifs par la suite de leur approbation par les associés de SARL ATLANTIC DECO et l'associé unique d'ATLANTIC STORE. L'apport partiel d'actif prendrait effet fiscalement et comptablement rétroactivement à la date du 1er janvier 2019. Le passif apporté à ATLANTIC STORE serait garanti solidairement par ATLANTIC DECO. Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous les conditions suspensives de son approbation par l'AGE de la SARL ATLANTIC DECO et par l'associée unique de la

société ATLANTIC STORE et de l'autorisation des créanciers nantis dont les emprunts sont en cours, ces conditions devant être impérativement réalisées avant le 31 mars 2019. Le projet de traité d'apport a été déposé pour chacune des deux sociétés parties, au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE en date du 31/12/2018.

